



## PERSONNELS ADMINISTRATIFS : PRIME COVID-19, GARDE D'ENFANTS, SURCHARGE..

Le décret n°2020-570 du 14/05/2020 liste les possibilités de versement aux agent-es de la FP (hors FPH) d'une prime exceptionnelle liée à la continuité des services publics face à l'épidémie de Covid-19.

Cette prime peut être octroyée aux agent-es particulièrement mobilisé-es pendant l'état d'urgence sanitaire.

Elle concerne par conséquent les agent-es présent-es sur site mais également celles et ceux qui ont dû faire face à un surcroît de travail.

3 taux sont proposés (330, 660 et 1000 euros).

**Le renvoi à des critères de gestion locaux nous fait craindre l'arbitraire  
et l'opacité de la prise de décision finale.**

**Soyons vigilant-es sur le versement académique de cette prime.**

**Faites-nous remonter vos situations personnelles.**

La CGT Éduc'action regrette que les efforts de l'ensemble des personnels, notamment à travers le télétravail dans des conditions improvisées, ne soient pas reconnus par l'administration.

**Plus globalement la CGT Éduc'action revendique avant tout**

**Une revalorisation salariale !**

### Attention à la surchauffe !

La CGT Éduc'action met en garde l'administration au sujet de la surcharge de travail actuelle des personnels administratifs.

Alors que l'administration a été dans l'incapacité de fournir du matériel informatique aux agent-es durant le confinement, désormais on nous demande de rattraper le travail et de tenir les délais !

Nous demandons à l'administration de revoir les calendriers en fonction des possibilités effectives de travail et de faire passer des consignes visant à prévenir les pressions hiérarchiques.

**Dispositif particulier maintenu pour les personnels dont les enfants ne peuvent être accueillis en crèche ou en établissement scolaire !**

Présentez à votre hiérarchie l'attestation de la crèche ou de l'école et une attestation sur l'honneur d'absence de toute solution de garde alternative.

**Si le télétravail n'est pas possible, vous pouvez bénéficier d'une ASA.**

Voir la FAQ du MENJ mise à jour au 5 juin (page 18)